



**RAPPORT**  
de la Commission de gestion  
pour l'exercice 2009



**Réponses de la Municipalité  
aux observations, remarques et voeux**

## **Rapport 2009 de la Commission de gestion de la Ville de Renens**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie 26 fois, dont 4 fois pour l'état des interpellations, postulats et motions, entre le 25 août 2009 et juin 2010, en séances plénières ainsi que pour les visites des sept dicastères et le contrôle des préavis bouclés. La Commission était composée de Mmes Danielle Ayer, Arielle Bonzon, Elodie Golaz, Nathalie Kocher, Christine Sartoretti, Denise Schmid, Simone Szenyan-Reymond, Nadia Carota et de MM. Jean-Marc Dupuis, Mady Keita, Ali Korkmaz, Michele Scala et président-rapporteur.

Cette année, la Commission de gestion a abandonné le système de questions-réponses avec la Municipalité des années précédentes pour concentrer son action sur le préavis de l'état des interpellations et motions d'août à novembre, sur les visites de terrain de novembre à février et sur le rapport de gestion de la municipalité de mars à juin 2010.

Au nom de la Commission j'aimerais remercier la Municipalité qui nous a fait parvenir son rapport le 12 mars, bien avant le délai officiel. Cependant elle nous a aussi averti que « ce rapport de gestion municipal a été le résultat d'une course contre la montre » et que cela ne peut pas se répéter chaque année. Pour la Commission il est impossible faire un travail conséquent et sérieux sans le rapport municipal. La Commission de gestion propose de recevoir le rapport de la Municipalité vers la fin mars et de reporter les visites de dicastères en avril.

La Commission de gestion s'est aussi intéressée aux forces (compétences) et faiblesses (manques) des différents services, ainsi que aux projets de la Municipalité pour relever les faiblesses et maintenir les forces. Il faut relever que ce rapport sur les forces et faiblesses des dicastères n'est pas un exercice habituel pour la Municipalité. Tout en remerciant la Municipalité, nous avons l'impression d'un travail « pas fini ou incomplet ». La Commission demande qu'on le refasse chaque année et d'une manière plus précise et pointue.

Il n'y a pas eu de séance commune avec la Commission des finances, faute d'accord sur la date et le contenu d'une séance.

La Commission de gestion tient à remercier la Municipalité, les divers Chefs de service et leurs collaborateurs pour leur présence et pour les renseignements donnés lors des visites de dicastères et des autres séances de la Commission de gestion.

## **Administration générale**

Après les salutations d'usage, Madame la Syndique nous fait une remarque générale: Le rapport de gestion municipal que nous avons dans les mains est le résultat d'une course contre la montre. Il est impossible de sortir ce rapport plus tôt. Les statistiques et les comptes de chaque service doivent être prêts afin de pouvoir rédiger le rapport. Ensuite, il doit être avalisé par la Municipalité avant d'être distribué à la Commission de Gestion.

Le Président de la Commission remercie la Municipalité et tous les services pour ce rapport arrivé le 12 mars. La commission de gestion propose de recevoir le rapport de la Municipalité vers la fin mars et de reporter les visites de dicastères en avril. Par contre, elle accomplira des visites "de terrain" en mars déjà.

**Q.-** Lors de sa sortie à Evolène, la Municipalité a entendu un exposé du Professeur Da Cunha « Renens : quel avenir, quels projets ? » Peut-on en savoir plus ?

**R. -** Le but de cette sortie était de prendre de la distance et de pouvoir réfléchir dans un autre cadre. Le débat entre les deux intervenants a porté sur des généralités ayant trait au développement de la Ville, à la densification et à l'identité.

**Q. -** Sous la rubrique "dons et subventions " nous constatons que la somme de Frs-14.000.- a été allouée pour la réception de la nouvelle présidente du Grand Conseil. Pourquoi?

**R. -** La coutume veut que toutes les Communes du District participent à ces fêtes. Malgré la demande de Bussigny, qui demandait frs.1.- par habitant, Renens a décidé de participer seulement à hauteur de frs.14'000.-.

**Q. -** Même question pour la somme de Frs. 5'000.- pour le déménagement de l'IDHEAP.

**R. -** les relations entre l'IDEHAP et la Commune de Renens sont étroites. L'IDEHAP a aidé la Commune dans la nouvelle répartition des Services ainsi qu'au changement de législature. Les Municipaux vont aussi y suivre des cours. Les tarifs de l'IDEHAP sont raisonnables et toutes les Communes du District ont donné un peu d'argent.

**Q. -** Le plan de mobilité douce a été présenté au personnel communal. Et après, quelle suite ? Y a-t-il un réel changement ? Qui a encore droit aux macarons ?

**R. -** Il y a une suite, mais ce n'est pas si simple de changer les habitudes.

- Des véhicules d'entreprises petits, bon marché et écologiques vont arriver.

- Les vélos électriques (une dizaine) sont bien utilisés.

- Des cartes Mobilis vont être distribuées.

- Le plan de mobilité du personnel est en chantier.

- À terme, il n'y aura plus de parking gratuit.

Tout cela prend du temps et Renens n'a pas de Monsieur Mobilité!

Il y a aussi des problèmes de locaux.

Maintenant, le personnel communal peut parquer gratuitement, mais cela va changer. Il faut aussi prévoir des cas spéciaux comme Polouest, le CSR, les écoles.

**Q.** - En tête de chapitre, dans l'index, il est mentionné: approvisionnement économique. Que cela signifie-t-il?

**R.** - Ce système informatisé permet d'envoyer des convocations, d'informer et de réunir les habitants.

**Q.** - Pourquoi des affiches en cas de canicule?

**R.** - Renens est une commune pilote. Polouest les pompiers ainsi que le personnel des CMS sont formés pour faire des visites aux personnes à risques. Les affiches servent à informer la population qui, ainsi, saura comment agir et où s'adresser. Ces mesures seront bientôt mises en place au niveau du District.

**Q.** - Atelier de la ville : Le Prix de la Ville n'a pas été attribué en 2009, pourquoi ?

**R.** - Les partis politiques n'ayant pas répondu, le Jury n'a pu être constitué.

**Q.** - Politique d'information : Le site Internet est à améliorer au niveau de la recherche de documents et de la mise à jour régulière.

**R.** - La Commune de Renens est pionnier en matière de site Internet. Mais le site roule sur un ancien système, ce qui pose parfois des problèmes. Un préavis sera déposé devant le Conseil Communal pour permettre une refonte de tout le site.

**REMARQUE n. 1: la Cogest souhaite une réponse au postulat de Michel Brun dans les plus brefs délais !**

Réponse de la Municipalité : M. Brun, lors du développement de sa motion intitulée « Motion demandant à la Municipalité de mettre en œuvre un concept de cyberadministration et la création d'un guichet unique », avait précisé qu'il n'y avait pas urgence à la traiter, surtout si on tenait compte de la complexité du dossier. Dans son rapport, la commission chargée de préavis sur la prise en considération de la motion avait établi un certain nombre d'étapes, à court, moyen et long terme. Elle avait demandé une réponse sous la forme d'un préavis d'intention.

Depuis la séance de commission, des fonctionnalités allant dans le sens de la cyberadministration ont été ajoutées. Ainsi, sur le modèle de ce qui a été développé pour le Conseil communal, il est également possible de contacter les membres du Conseil d'établissement par email directement depuis le site internet.

L'ensemble de la documentation concernant le Fonds de développement durable est également téléchargeable depuis le site, y compris les formulaires de demande de subvention. A court terme, ceux-ci pourront être remplis directement en ligne.

Enfin, la réservation en ligne des cartes journalières CFF mises à disposition des habitants de Renens est actuellement à l'étude et devrait se concrétiser dans les prochains mois.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité doit encore procéder à certaines études et envisager de mettre en place une cyberadministration conforme aux attentes de la Confédération et du Canton. Il faut encore tenir compte qu'il y aura lieu de modifier fondamentalement le site internet actuel afin qu'il corresponde aux nouvelles technologies. Toutes ces études se dérouleront d'ici l'année prochaine et un préavis devrait être déposé à fin 2011 pour une réalisation qui se fera entre les années 2012 et 2013.

**Q.** - Veille médiatique : Pourrait-on exploiter ces documents pour aider à la promotion économique?

**R.** - Cette veille médiatique permet de contrôler l'information et le retour des communiqués de presse.

**Q.** - Affaires régionales (SDOL, PALM, TL, ...): la Commission de Gestion est frappée par la quantité de séances et de commissions auxquelles participent nos édiles. Comment font-ils ? Où prennent-ils le temps ? Que représentent-elles comme temps pour la Muni en % par ex. ?

**R.** - La Municipalité essaie de gérer l'agenda de toutes ces séances. De plus en plus, il y a plus de travail en relation avec la Région qu'avec la Commune.

## **PERSONNEL**

**Q.** - 41 nouveaux employés. Comment se passe l'intégration dans les services?

**R.** - Le personnel est accueilli avant de commencer, visite des lieux, de la place de travail, des outils. Les personnes sont accueillies par le chef de service. Le chef direct suit le programme d'intégration. Après 1 à 2 semaines, un entretien est prévu avec le chef du personnel pour régler les problèmes d'assurance et autres. Tout cela est consigné dans le manuel de gestion du personnel.

Il y a des personnes qui ne viennent pas du tout ou qui quittent le travail après 2 ou 3 jours.

Complément d'information : La Municipalité précise qu'il est très rare que de nouveaux collaborateurs se désistent avant le début de leur engagement ou durant les premiers jours d'activité.

**Q.** - Pouvez-vous clarifier le tableau « surveillants d'études » et nous dire pourquoi le nombre de surveillants a passé de 140 à 214 de 2008 à 2009

**R.** - Il y a eu une augmentation des groupes de devoirs surveillés.

L'organisation interne aux établissements secondaires a mis en place le système des "coaches" (les plus grands aident les plus petits), "grands frères" qui sont engagés et rémunérés. Les "coaches" fonctionnent pendant une année scolaire, mais ils apparaissent sur deux ans dans les comptes (année civile).

**Q.** - Maladie : après une diminution en 2008, le nombre de jours d'absence pour cause de maladie a augmenté en 2009. Pourquoi?

**R.** - On constate une baisse des accidents. Ceci est dû aux moyens de sécurité et à la prévention.

Par contre, nous avons eu un ou deux cas de situations où les personnes étaient malades sur une longue durée ainsi que des grossesses difficiles. Ceci a influencé ces chiffres. D'autre part, les absences du personnel de Police ne sont plus dans ces tableaux, car cela dépend maintenant de Polouest.

**REMARQUE n. 2 : La Cogest constate que le taux d'absentéisme est toujours très élevé !**

Réponse de la Municipalité : Le taux d'absentéisme est effectivement élevé et reste dans la moyenne comparativement aux autres entreprises, selon les chiffres fournis par notre assureur. La mise en place d'une vaccination contre la grippe depuis 2008, n'a pas eu d'effet vraiment tangible sur l'absentéisme.

Il y a lieu également de préciser que des cas de longue maladie (ou d'accident) ont une incidence très importante sur les résultats. La taille de l'entreprise fait qu'il y a pratiquement en permanence un ou plusieurs cas de longue absence.

**Q.** - Pouvez-vous nous donner des explications sur le tableau "formation continue"?

**R.** - Les cours "métier" ont rapport aux métiers que pratiquent les personnes dans leur service: personnel du CTC, de la Petite enfance, les mères d'accueil, la mise à jour dans les assurances, l'utilisation des outils informatiques.

Le service informatique a développé une "hotline" pour l'ensemble du personnel. Comme il a été constaté que l'utilisation de l'informatique était un point faible de tous les services, il serait bien venu d'encourager le personnel à suivre des cours.

- Cours de développement personnel (gérer son temps, parler en public...)
- Cours de langues: principalement des cours de langue française et de rédaction de rapport.

**OBSERVATION n. 1: Il faut imposer les cours d'informatique aux personnes concernées et à celles qui en ont besoin.**

Réponse de la Municipalité : La Municipalité mène une politique proactive en matière de formation en encourageant et en appuyant la fréquentation de cours par le personnel. Le budget est le reflet de cette politique.

L'indication de suivre un cours est discutée, notamment dans l'évaluation périodique. L'impact d'un cours librement accepté est meilleur qu'un cours imposé, également dans le domaine informatique.

La Municipalité continuera à veiller à ce que les connaissances soient régulièrement tenues à jour, en particulier dans le domaine de l'utilisation des outils informatiques. Par ailleurs, il faut souligner que le service informatique met en place depuis 2008 des ateliers pour les utilisateurs concernant les outils de bureautique à disposition. Cette méthode, sur le long terme, est particulièrement efficace.

**Q.** - apprentis : deuxième échec, que font-ils après ? Comment les aider et surtout leur éviter les échecs ?

**R.** - Ces deux apprentis en échec ont quitté la Commune de leur propre chef. Malgré tous les efforts du service concerné, ces deux personnes n'étaient pas assez motivées pour fournir l'effort nécessaire concernant les cours.

### **Questions Forces et faiblesses**

Ce rapport sur les forces et faiblesses des dicastères n'est pas un exercice habituel pour la Municipalité.

Remarque d'un commissaire:

On a l'impression de quelque chose de « bâclé ». Il montre les faiblesses de tous les services, en particulier de l'usage de l'informatique.

### **OBSERVATION n. 2 : La Cogest demande qu'on refasse l'exercice chaque année et d'une manière plus précise et pointue.**

Réponse de la Municipalité : S'agissant du rapport sur les forces et faiblesses, la Municipalité tient à préciser que même si la Commission de gestion l'estime « bâclé », il a suscité une réflexion importante tant au niveau de la Municipalité que des services. Sa rédaction dans chaque direction, la coordination de l'ensemble des textes, les travaux de mise en page et de relecture ont représenté de nombreuses heures de travail. L'exercice a été intéressant et la Municipalité a considéré la démarche comme étant constructive.

Une nouvelle législature arrive à grands pas. Un nouveau programme de législature devra être mis en place pour les années 2011 à 2016. La Municipalité estime qu'une fois de nouveaux objectifs fixés, il aura lieu alors de se donner un outil pour le suivi des projets, en faisant régulièrement un bilan sur les forces et faiblesses, plutôt sous la forme d'un tableau que d'un rapport.

**Q.** - Quels sont les objectifs de législature qui n'ont pas été atteints ? Pourquoi ?

**R.-** Cette question sera celle de la fin de la législature. Par exemple:

- Le parc du Musée du tennis de table
- La mise en valeur du ruisseau de Broye et le cheminement piéton à l'avenue du Château vers l'avenue de la Paix.
- La ferme des Tilleuls, la Maison des Cultures et le projet du Corso ont été prioritaires.

**Q. -** Promotion économique. Quelles sont les nouvelles sociétés venues s'installer à Renens ? Quel service s'occupe de la promotion économique?

**R. -** Il n'y a pas de suivi de la question. Nous essayons de suivre les entreprises qui sont dans le Cacib. Nous espérons Lidl et Aldi. Par contre, les contacts sont intensifiés avec Lausanne-région. Aux Ateliers de la Ville, le nombre d'entreprises a tendance à augmenter. Ces dernières années, il y a eu 100 millions d'investissement au centre de Renens.

**Q. -** Y a-t-il un service qui promeut Renens sur le plan économique?

**R. -** Il n'y a ni délégué ni service. Pour les futurs chantiers de Malley et des CFF, la Municipalité va veiller à ce que des entreprises puissent s'y implanter. Si nécessaire, il sera fait appel à des forces extérieures par mandat.

**Q. -** Concernant l'ancienne usine Kodak, Renens a raté le coche. L'administration cantonale ne va rien rapporter à Renens.

**R. -** Ce n'est pas si facile de trouver les entreprises.

Complément d'information : La Municipalité tient à préciser qu'en matière de promotion économique, s'il est vrai que la direction ne bénéficie ni d'un délégué, ni d'un service, il est faux d'affirmer qu'il n'y a pas de suivi sur la question. En effet, cette dernière année, la Syndique, le Secrétaire municipal et son Adjointe se sont investis d'une manière importante dans ce dossier. Ceci s'est fait à travers l'opération Cœur de Ville, cadre dans lequel de nombreuses rencontres ont été organisées avec les commerçants, les étalagistes de la Place du Marché ainsi qu'avec les propriétaires du centre-ville. La Syndique et le Secrétaire municipal ont aussi à maintes reprises rencontré des représentants du CACIB, le Président de la SICOL, des chefs d'entreprises et des représentants du monde économique en général. Sur ce thème encore, la Municipalité tient à préciser qu'elle n'a jamais espéré l'arrivée des distributeurs que sont Lidl et Aldi. L'implantation de ces commerces s'est faite sans aucun favoritisme mais selon les lois du marché. Pour terminer, concernant l'ancienne usine Kodak, la Municipalité n'estime pas avoir raté le coche. En effet, en tant que chef-lieu de district, la Ville de Renens ne peut que se réjouir d'accueillir des services de l'Etat et qui représentent des centaines d'emplois.



## Questions Générales

**Q.** - Quels sont le rôle et l'utilité des diverses commissions extra parlementaires (culturelle, CISE, urbanisme et internes aux services communaux, s'il y en a.)? Peut-on avoir la liste des commissaires?

**R.** - Tout cela est sur le site Internet. Il faut mettre en lien les commissions avec les dicastères de la Commune: La Commission Urbanisme avec le dicastère Urbanisme; Polouest avec une commission communale; la Caric avec Renens pour qu'il y ait des informations qui circulent.

**Q.** - Quel est le nombre de collaborateurs de la ville de Renens qui ont un engagement à l'extérieur? Quel est le pourcentage de leur activité et y a-t-il des autorisations?

**R.** - Trois personnes sont autorisées: un membre de la CUAT au canton; un commissaire d'apprentissage; un expert aux examens. Les choses sont actuellement bien suivies.

**Q.** - Démission de M. Depallens : Cette affaire est-elle toujours en cours ou est-elle terminée ? Comment cette affaire est-elle menée ?

**R.** - Cette affaire est à nouveau en cours. Elle pouvait être terminée en juin 2009, mais la procédure a été relancée en janvier 2010.

**Q.** - Y a-il un cahier des charges pour les chefs de service et font-ils l'objet d'une évaluation annuelle, si oui de la part de qui ?

**R.** - Les cahiers des charges existent pour les chefs de service sous forme de descriptifs de poste.

Le système d'évaluation périodique est appliqué pour l'ensemble du personnel, chefs de service compris. Cela a eu lieu une fois lors de la législature précédente. L'évaluation avait été laborieuse, difficile, incomplète et pas pour tout le monde. Durant cette législature, cette évaluation n'a pas encore eu lieu. Nous n'avons pas trouvé la méthode qui nous convient. Il faudrait s'y mettre, nous allons y réfléchir.

**OBSERVATION n. 3: Il faut faire l'évaluation au moins une fois par année. A partir de cette année la Cogest suivra le dossier.**

Réponse de la Municipalité : L'évaluation périodique du personnel se fait régulièrement chaque année. Concernant les chef-fe-s de service, l'exercice s'est fait une fois lors de la précédente législature. La Municipalité est consciente que des entretiens d'évaluation devraient se faire aussi chaque année pour les chef-fe-s de service mais ceux-ci nécessitent une organisation particulière et un nouveau concept est en préparation.

## ENVIRONNEMENT ET MAINTENANCE

**Q.-** Pourquoi utiliser autant de sel et de chlore sur les routes et trottoirs ? Est-ce que d'autres alternatives existent ?

**R.-** Lors de chaque sortie, 6 tonnes de sel sont utilisées afin de sécuriser les trottoirs et les rues.

Selon l'heure où la neige tombe, il est plus ou moins difficile de dégager les routes rapidement à cause du trafic routier (par ex. vers 6 h du matin).

Le sel seul suffit pour des températures allant jusqu'à -4°C ; pour des températures qui descendent jusqu'à -25°C., il faut mélanger le sel avec du chlore !!!

Le chlore et le sel sont malheureusement évacués dans les eaux claires, mais la commune de Renens essaie de limiter son utilisation dans un souci écologique.

A noter que les nouvelles saleuses, lorsqu'elles sont arrêtées, par exemple, à un feu, stoppent la distribution de sel jusqu'au redémarrage du véhicule.

Les alternatives existantes sont :

- Ne rien mettre sur la chaussée et les trottoirs.
- Les copeaux de bois : cette alternative est efficace lorsque la neige reste, ce qui n'est pas le cas en plaine ; il faudrait recommencer à en mettre à chaque chute de neige et cela provoquerait un trop gros travail de nettoyage.
- Le gravier : il impliquerait un immense travail de nettoyage et n'est pas plus écologique que le sel.

**Q.-** Comment sont attribués les jardins familiaux ?

**R.-** Ils sont au nombre de 250 et sont attribués aux habitants de Renens selon la liste d'attente, de la proximité, avec priorité aux familles.

En 2009, avant la création des jardins du Simplon et du Censuy, ce sont 174 personnes qui figuraient sur cette liste.

Pour l'attribution sur ces 2 nouveaux sites, la priorité a été donnée aux personnes qui avaient perdu leur jardin des Baumettes et de Florissant.

Pour les personnes qui ont un jardin au nord des voies mais qui vivent au sud, la commune ne les incite pas à changer.

A ce jour, la liste d'attente est encore longue d'une centaine de personnes. Il y aura toujours de la demande pour cette prestation.

En 2010, 10 nouveaux jardins verront le jour devant le nouveau bâtiment des Baumettes.

La COGEST demande la liste d'attente.

**Q.-** Comment contrôle-t-on que ce soit bien des Renanais qui en profitent ?

**R.-** Lors de l'attribution, un contrôle est effectué via le SPOP ; mais après, il est plus difficile de vérifier. Vous avez des personnes qui disent : « je remplace monsieur un tel pendant ces vacances », « je suis de passage et j'aide », etc.

Il est du ressort du responsable du site de dénoncer les abus au Président des jardins familiaux qui, par la suite, gère les litiges avec la commune. Le groupement

des jardins familiaux est présidé par Monsieur Mathey qui a pour tâche, en collaboration avec les responsables de chaque sites, de surveiller la mise en application des règlements, de trouver des solutions aux litiges, etc. La commune est en charge de la gestion administrative.

Ceci est un des points faibles, car cette structure divisée n'est pas idéale et il serait plus adéquat que tout soit géré par la même entité.

Cette gestion demande beaucoup de diplomatie, de disponibilité et d'énergie.

**OBSERVATION n. 4: La Cogest souhaite que la Commune s'assure que les terrains sont bien attribués aux Renanais. Le contrôle doit être régulier et intensif. L'attribution doit respecter les critères prédéterminés.**

Réponse de la Municipalité : La Commune, en collaboration avec le président du groupement des jardins familiaux et les représentants de sites, intensifiera les contrôles sur les parcelles dès cette année.

**Q.-** Des cours sur l'environnement seront-ils à nouveau donnés ?

**R.-** Il n'est pas prévu de faire de nouveaux cours sur l'environnement et l'écologie.

**OBSERVATION n. 5: Les nouveaux détenteurs doivent avoir accès à cette formation. Il faut que, régulièrement, des informations sur le jardinage écologique et sur l'utilisation adéquate des produits soient données à tous les locataires des jardins familiaux.**

Réponse de la Municipalité : Le Service Environnement-Maintenance a édité une petite brochure sur l'entretien écologique des jardins familiaux qui avait été présentée et distribuée lors de l'assemblée générale du groupement des jardins familiaux en 2009. Celle-ci sera dorénavant envoyée automatiquement avec les baux pour les nouveaux locataires de jardin. De plus, une sensibilisation au nouveau procédé de culture biologique a été donnée par un agriculteur "bio" lors de l'assemblée générale 2010. Cette riche expérience sera renouvelée.

**Q.-** Pourquoi la volière est-elle toujours en mauvais état ? Pourquoi n'est-elle toujours pas restaurée ?

**R.-** C'est un collaborateur du service passionné d'ornithologie qui s'occupe bénévolement des oiseaux. Il donne ainsi libre court à sa passion. De sa poche il achète, soigne et nourrit les oiseaux.

La remise en état du bâtiment est à la charge d'urbanisme et constructions. Pour 2010, il y a au budget une somme qui permettra le changement du treillis ces tous prochains jours.

**Q.-** Pourquoi le parc de la gare est-il envahi par tant de déchets ?

**R.-** Pendant la semaine, ce parc est entretenu régulièrement. Mais le service de piquet ne passe pas par là le dimanche ainsi que dans tous les autres parcs et

promenades de la commune. Leur tâche est concentrée sur le centre ville, les WC, et les arrêts de bus. Un conteneur a dû être rajouté tant il y avait de déchets pendant le week-end.

Un commissaire fait remarquer qu'il est dommage que, le dimanche, l'utilisation par les familles et les enfants soit rendue quasi impossible à cause de l'état d'insalubrité!

**OBSERVATION n. 6: Il est impératif que la Commune trouve une solution pour que les parcs soient propres le week-end aussi.**

Réponse de la Municipalité : Il faut préciser que pendant les longs week-ends (Pâques, Ascension, etc.), une tournée des parcs et promenades est régulièrement réalisée par les collaborateurs de piquet. Hormis les piquets de nettoyage de la Ville, les collaborateurs sont très fréquemment appelés à travailler le week-end pour toutes sortes de manifestations (marché, fêtes de quartier, vide-greniers, piazzetta, FTH, etc.).

Le Service Environnement-Maintenance est d'avis qu'une meilleure sensibilisation de la population à la propreté en ville et une mise en place d'infrastructures plus denses, telles que poubelles à déchets, Recup Crott et cendriers serait plus porteur que d'engager des moyens humains supplémentaires le week-end.

A ces fins, un sondage est prévu auprès de la population sur la propreté en Ville de Renens, suivi d'une campagne de sensibilisation en 2011.

**Q.-** Qu'en est-il du recyclage du plastique ? Pourquoi part-il à l'incinérateur ?

**R.-** Il y a quelques années, une filière du recyclage plastique existait mais, suite à la faillite de cette entreprise, le plastique était effectivement envoyé à l'incinérateur. Toutefois, depuis 2009, la Retripa à Crissier a ouvert une nouvelle filière de recyclage du plastique.

**Q.-** Qu'en est-il du sagex ?

**R.-** Aujourd'hui, il n'existe toujours pas de solution. Il faut savoir que tous les déchets non recyclables ne partent pas forcément à l'incinérateur, mais certains sont encore enterrés.

**REMARQUE n. 3: Quels sont les déchets enterrés ? Où sont-ils enterrés ? Il faut que cela cesse !**

Réponse de la Municipalité : Il s'agit certainement d'un malentendu, aucun déchet ménager ne part en déchet enterré.

Seuls les déchets inertes, reste de béton, gravats ou briques partent en décharge autorisée à la carrière d'Arvel. A noter que ces déchets sont en faible quantité pour une ville de la grandeur de Renens (90 tonnes par

année). Pour le sagex, une collaboration avec la Ville de Lausanne, sur une nouvelle filière de récupération, est depuis peu pratiquée.

R.- Le responsable environnement a pour mission de rechercher toutes les filières de recyclages et de rechercher les meilleurs prix.

Q.- La COGEST demande le rapport « Concept pour des manifestations » ainsi que la charte.

R.- Cette charte étant lourde d'exigences, elle n'est pas donnée aux organisateurs de petites manifestations comme, par exemple, à la salle de spectacle. Cette charte sera à nouveau mise en place pour le Giron des musiques de la Côte au mois de juin prochain.

Un nouveau projet moins lourd et plus facilement applicable aux petites manifestations sera mis en place et proposé à tous les futurs organisateurs.

**OBSERVATION n. 7: La Cogest souhaite une mise en place rapide d'une charte simplifiée applicable à tous.**

Réponse de la Municipalité : Le responsable environnemental mettra en place une charte simplifiée, sous forme d'un prospectus informatif vulgarisé, dans le courant 2010 pour une mise en place dès le début de l'année 2011.

Q.- En cas d'abattage d'arbre comment cela se passe t'il ?

R.- Les conifères et les feuillus qui doivent être abattus font l'objet d'une enquête des services de la commune compétents en la matière.

Un privé n'a pas le droit, sans autorisation préalable, de faire abattre un arbre. Pour que son abattage soit autorisé, il faut qu'il soit malade ou représente un réel danger. On ne peut pas par exemple, faire abattre un arbre à cause de ses feuilles qui obstruent la chéneau de la maison.

Les arbres abattus doivent en principe être remplacés. Mais il arrive qu'il y ait une exception, par exemple, si le jardin est trop petit ou que sa viabilité ne soit pas garantie.

Par contre tous les arbres abattus sur le domaine public sont systématiquement remplacés.

A noter que 25 nouveaux arbres seront plantés au centre ville.

Quelques infos :

La déchetterie mobile a pu trier le 100% des déchets et ils ont été recyclé à 60%, cela représente un bon résultat.

**Q.- Encadrement des apprentis.**

R.- Actuellement l'encadrement technique est bon, mais pour celui de l'encadrement scolaire, il y a encore beaucoup à faire. La COGEST pense que ce volet devrait être du ressort des Ressources Humaines.

**OBSERVATION n. 8: La Cogest souhaite que le service des Ressources Humaines de la Commune s'occupe du suivi scolaire des apprentis.**

Réponse de la Municipalité : L'encadrement des apprentis est du ressort des services, qui sont maîtres d'apprentissage et du service du personnel, qui s'implique déjà de manière conséquente dans les tâches de sélection, de suivi des apprentis. Sur le plan scolaire, un suivi est déjà assuré par les maîtres d'apprentissage et le service du personnel propose et finance partiellement des cours d'appui pour les apprentis rencontrant certaines difficultés. Il n'en reste pas moins, que les ressources sont limitées face à des apprentis dont le travail personnel est insuffisant ou pour ceux qui n'ont pas les bases scolaires nécessaires pour suivre l'apprentissage. La voie de l'apprentissage reste exigeante. Le poste de coordinatrice des apprentis à 30% se met en place en ce début 2010, permettant certainement d'améliorer encore l'encadrement.

## **Urbanisme Bâtiments**

**Q.-** Où en est le projet de la coulée verte Sous-Biondes ?

**R.-** Ce projet progresse, la gestion 2010 s'en occupe. Cela consiste à créer un cheminement piétonnier pour désenclaver le quartier qui part de la route de Cossonay et qui arrive au 1er Mai. Il y a une demande de droit de passage sur la partie du bas.

**Q.-** Qu'en est-il de la parcelle à l'ouest de la patinoire ?

**R.-** C'est la parcelle 1664. Elle n'appartient pas à la Commune de Renens. Ce problème doit être élucidé par la police des constructions. Ce point est à clarifier.

Complément d'information : La Municipalité précise qu'il s'agit de la parcelle No 961, propriété de la Ville de Lausanne et qu'aucun projet n'est prévu sur cette parcelle.

**Q.-** Plan de quartier P34 à la Croisée. Qu'est-ce qu'une Maison d'Etat?

**R.-** Ce sera une maison où se trouveront tous les services de l'Etat. Chaque chef-lieu de district devrait en avoir une.

**Q.-** Que se passe-t-il avec la Ferme des Tilleuls ?

**R.-** Les CFF voulaient la détruire, mais ce bâtiment est classé au patrimoine (doit dater de 1780). La commune l'a acheté ainsi que le terrain qui va du rural au carrefour. Il est question d'en faire un musée. Les premiers travaux consisteront à remettre en état la toiture et les façades. Le terrain de pétanque fait partie de l'acquisition...

**Q.-** Pourquoi le parking de Malley s'est-il rétréci?

**R.-** Le chantier de la construction de la Gare de Malley prend beaucoup de place et la fin des travaux est prévue pour fin 2012.

**Q.-** Pourquoi n'y a-t-il pas encore de préavis pour le tracé du Tram ?

**R.-** Ce n'est pas une affaire communale mais cantonale. Un préavis nous parviendra en temps voulu. Par exemple, pour la Gare de Renens, seule la Commune de Renens a déposé un préavis, pas les autres communes.

**Q.-** La commission de gestion a constaté, dans le graphique « permis d'habiter et d'utiliser, « que la colonne qui concerne l'industrie et le commerce est au plus bas. Qu'en est-il ?

**R.-** On ne peut pas faire que du logement mais il faut aussi développer l'industrie et le commerce. C'est dans le quartier des entrepôts que les CFF vont construire cet équilibre, selon leur projet.

Q.- Peut-on avoir des éclaircissements sur ces autorisations communales ?

R.- La Municipalité a donné l'autorisation pour 6 demandes concernant le remplacement d'armoires basses tensions aux SIE, celles-ci seront intégrées et arborisées à leur frais.

La commune a aussi donné des autorisations provisoires pour 3 fumoirs. Le canton donne l'autorisation définitive.

Q.- Eclairages publics

R.- L'entretien courant se fait en collaboration avec les SIE. Il consiste à changer les luminaires ne fonctionnant plus. Si quelqu'un parmi la population voit un luminaire défectueux, il peut le signaler directement au service concerné en donnant le numéro qui figure sur le mât. Parfois ce n'est pas l'ampoule mais la ligne qui pose problème.

Q.- Comment va-t-on générer l'éclairage nouvelle génération ?

R.- Pour l'instant les nouvelles ampoules LED ne sont pas 100 % ok et les points lumineux sont changés au fur et à mesure des besoins. Les ampoules actuelles sont au sodium. Il n'est pas prévu de tout changer. Un préavis de 200'000.- Frs par année représente un coût élevé.

L'éclairage public représente un patrimoine communal à soigner et à conserver.

Les SIE proposent un contrat clés en main, mais cela va coûter 2 fois plus cher. Le contrat est encore en négociation, cela doit se faire ce printemps

Q.- Qui paie en cas d'accident sur un passage piéton dont l'éclairage est défectueux ?

R.- La Commune n'entre pas en matière. Les passages piétons sont contrôlés et remis en ordre au fur et à mesure ceci dans les 15 jours.

**OBSERVATION n. 9: La Cogest maintient l'observation de l'année passée. Elle souhaite que les problèmes de l'éclairage public soient résolus au plus vite. Le changement et le contrôle des ampoules sur les passages piétons doivent être réguliers et rapides ! (avec ou sans l'appel téléphonique d'un citoyen). La Cogest souhaite obtenir en 2011 l'état et l'inventaire du patrimoine de l'éclairage public.**

Réponse de la Municipalité : Le CTC et le Service des finances sont en pourparlers avec le SIE pour mettre en place un contrat d'entretien annuel de toutes les infrastructures liées à l'éclairage public. Ce contrat devrait rentrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il devrait considérablement améliorer le suivi des pannes et autres déféctuosité liées à cette problématique. En outre l'inventaire du patrimoine de l'éclairage public fait partie intégrante du contrat en cours de finalisation.

Q.- Contrôle des garages



**R.-** En 2009, 4 garages ont été contrôlés

Ce contrôle se fait tous les 5 à 10 ans à la demande du SAN (service des automobiles et navigation). Ceci pour contrôler la conformité des installations (eau, étanchéité) et en collaboration avec le Département cantonal de la sécurité et de l'environnement.

**Q.-** Une commissionnaire s'inquiète d'un garage situé derrière la Croisée et demande ce qui se passe en cas de non-conformité

**R.-** Ce garage a effectivement fait l'objet d'un contrôle en 2009 et n'était pas en ordre. Si le nécessaire n'est pas fait, cela peut aller jusqu'au retrait des plaques de garages.

**OBSERVATION n.10: La Cogest invite la Municipalité à suivre ce dossier et à prendre toutes les mesures pour que tous les garages soient conformes aux normes et respectueux de l'environnement.**

Réponse de la Municipalité : La Municipalité est d'accord avec cette observation, se rallie à cette proposition et prendra toutes les mesures nécessaires.

**Q.-** Bâtiments scolaires. Le toit du collège du 24-janvier est en mauvais état. Sa réfection fait partie des travaux prévus. Une commissaire a remarqué une fissure dans le nouveau collège du Léman.

**R.-** Ce défaut sera corrigé. Il a une garantie 2 ans pour l'ensemble et 10 ans pour les défauts cachés

Concernant les toilettes sèches du collège de Florissant et des mauvaises odeurs ressenties, la commune n'a pas reçu de nouvelles plaintes. Le prochain gros morceau en matière de réparation de collège sera celui du Censuy.

**Q.-** Qu'entend-on par travaux d'utilité publique

**R.-** Lors de chaque déprédation, le service dépose une plainte contre inconnu. Il y a eu 15 dépôts de plaintes en 2009. 3-4 auteurs ont pu être identifiés et ont accompli un travail d'utilité publique payé 20.- Frs de l'heure (200.- de dégâts = 10 heures de travail) Sinon, il y a dénonciation au tribunal des mineurs. En principe, il n'y a pas de récidive. Ces dégâts sont faits aussi bien par des jeunes que par des moins jeunes.

**Q.-** Pourquoi affecter le bâtiment de la route de Crissier 1b à des logements pour étudiants.

**R.-** Ce bâtiment va disparaître avec la construction de la passerelle de la Gare. Vu la configuration des locaux, il n'était pas possible de faire autre chose qu'un appartement pour étudiants. Nouvelle expérience pour la Municipalité qui, pour la première fois, a fait des logements. La rénovation de ces appartements a été faite à moindre frais par les employés communaux.

**Q.-** Réglage des chauffages dans les bureaux de la Commune

**R.-** Le chef concierge est attentif à ce sujet et donne des instructions aux concierges de chaque bâtiment.

**Remarque n. 4: La commission fait remarquer que ce serait bien d'informer le personnel qu'il faut avoir le réflexe de fermer un radiateur lorsqu'il fait trop chaud, au lieu de simplement ouvrir la fenêtre.**

Réponse de la Municipalité : Afin de contribuer efficacement à des économies d'énergie de chauffage et d'électricité, une information sera donnée avant la prochaine saison de chauffe. Cette directive aura pour but de sensibiliser toute l'administration communale et ainsi transmettre des mesures efficaces, telles que la suppression des radiateurs électriques, l'aération correcte des locaux, etc.

En 2009, des vannes thermostatiques ont été posées dans tous les bureaux et ainsi la régulation de chauffage a été optimisée. Il faut savoir qu'une baisse d'un degré de la température ambiante des locaux génère une économie d'énergie de 5 à 6 % et qu'une imposte ouverte pendant 24 heures coûte environ 4 litres de mazout. Des gestes simples et efficaces peuvent donc contribuer à une réelle économie avec la participation de chaque utilisateur.

**Q.-** Expulsion de locataires

**R.-** En 2009 il y a eu 35 expulsions prononcées par les gérances. La loi impose aux communes de fournir des garde-meubles en cas d'expulsions.

### **Forces et faiblesses**

**Points forts** : Transversalité au sein du CTC - Vue d'ensemble - Qualité du personnel - Tenue d'un échéancier pour assurer le respect des délais

*Extrait du rapport de la Municipalité concernant les points forts*

*Le renforcement du service en 2009 porte ses fruits et permet de faire aboutir des projets cruciaux pour la ville en termes d'équipements, d'infrastructure et de qualité de vie qui n'aurait pu être mené à terme dans ces délais. Le compléter par l'engagement d'un dessinateur comme prévu au budget permettra d'améliorer qualitativement comme quantitativement la production de plans à partir de la base cadastrale et du SIT ce qui sera utile autant en interne que pour nos prestataires externes*

**Points faibles** : Amélioration de la polyvalence des secrétaires - Meilleure organisation de la réception

*Extrait du rapport de la Municipalité concernant les points faibles*

*Les activités du service comme l'aménagement du territoire, la planification et l'urbanisme sont pour l'instant entre les mains du chef de service et lui laissent peu de temps pour la gestion des tâches courantes du service*

*La capacité d'information du site Internet est sous-utilisée ; elle devrait permettre de renseigner efficacement et économiquement les habitants sur les procédures de constructions.*

## **Visite Direction Culture-Jeunesse-Sport**

Les questions de la Commission de gestion portent sur deux documents:

- 1- le rapport de gestion de la Municipalité.
- 2- le document Forces et Faiblesses.

En introduction, certains commissaires regrettent que les directeurs des écoles ne soient pas présents.

**Q.** Y a-t-il eu un bilan du marché de Noël? Car il y a eu très peu de monde et très peu d'exposants présents.

**R.** Effectivement peu de fréquentation lors de cette édition, depuis un groupe de travail a été créé pour étudier l'organisation du prochain marché de Noël. Pour la location des stands, les artisans de Renens seront prioritaires. Le prix de location est symbolique : il varie de CHF 150 à l'intérieur de la tente, à CHF 70 à l'extérieur.

### **Vœu n. 1 : La Cogest encourage les services communaux à trouver un concept original qui se démarque des autres !**

Réponse de la Municipalité : La période de chantier de la Place du marché explique en partie la baisse de fréquentation du public et des artisans, qui préfèrent se rendre d'autres marchés où le chiffre d'affaires est meilleur. Pour l'édition 2010, qui pourra à nouveau se dérouler sur la Place, un projet particulier est à l'étude.

**Q.** Pourquoi le marché de Noël de Renens a-t-il eu lieu en même temps que celui de Morges ?

**R.** C'est bien possible. Un groupe de travail a été créé pour l'étude et l'organisation du prochain marché de Noël. Pour la location des stands, les artisans de Renens seront prioritaires. Le prix de location est symbolique : il varie de CHF 150 à l'intérieur de la tente, à CHF 70 à l'extérieur.

Complément d'information : En décembre, tous les week-ends sont occupés par des marchés de Noël. Par ailleurs, si le dernier week-end avant Noël est proche du 24 décembre, le marché à Renens se fait plus tôt, pour des raisons d'organisation, ce qui semble avoir été aussi le cas pour Morges.

**Q.** Le chômage chez les jeunes est, selon les statistiques, plus élevée à Renens qu'à Lausanne. Que fait la commune pour ces jeunes en difficultés ?

**R.** La commune participe à la mise en place de structures logistiques appropriées d'aide aux jeunes. Il y a peu de temps la Confédération a créé des «case managers» pour s'occuper des jeunes à la recherche d'un emploi ou d'apprentissage. Il ne faut pas oublier non plus ce qu'il existe déjà au niveau communal et cantonal (orientation scolaire, professionnelle, Mobicet....)

Complément d'information : Ce n'est pas la Confédération qui est à l'origine de la création de "case managers" mais le Canton.

**Q.** Le chômage des jeunes est aussi parfois à l'origine de la petite délinquance à la gare : que faites-vous pour la prévenir?

**R.** La délinquance qu'on observe à la gare concerne aussi d'autres communes et nous nous efforçons de mettre sur pied une politique de prévention commune. On espère cette année engager un éducateur de rue. D'autre part les bénévoles engagée à la gare font très bien leur travail et on constate une baisse des déprédations.

Complément d'information : le Groupe Coordination Jeunesse, réunissant différents professionnels du district de l'Ouest lausannois, applique une politique de prévention commune avec le soutien de la Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois.

**Q.** Qu'en est-il de l'ouverture de la bibliothèque du Léman au niveau des horaires?

**R.** À cause du budget communal de cette année, les heures d'ouverture ne seront malheureusement pas modifiées car nous n'avons pas pu engager du personnel supplémentaire. Il y a des priorités. Il se peut même que le lundi après-midi soit fermé.

**OBSERVATION n. 11: La Cogest s'offusque d'apprendre que les heures d'ouverture pourraient être réduites. Il faut que les heures d'ouverture soient maintenues avec le personnel actuel.**

Réponse de la Municipalité : Les heures d'ouverture ne seront malheureusement pas augmentées. En effet dans le préavis concernant l'agrandissement, il avait été mentionné qu'un EPT supplémentaire pour la partie publique serait nécessaire pour faire fonctionner ce nouvel espace. Dans le cadre de l'élaboration du budget 2010, de manière à maintenir un équilibre budgétaire, il a été décidé de mettre dans le budget qu'un poste à mi-temps. En conséquence, aucune ouverture supplémentaire ne pourra être proposée. L'ouverture au public sera même légèrement restreinte une fois que la nouvelle bibliothèque ouvrira ses portes dans sa configuration agrandie.

**Q.** En quoi consiste le travail du bibliothécaire ?

**R.** A part le travail de bibliothécaire, il doit aussi faire la discipline avec les enfants plus jeunes et cela demande plus de 50% de son travail.

Complément d'information : Outre le prêt et le travail avec les classes, un bibliothécaire occupe la moitié de son temps de travail à des tâches socio-

économiques (achat, réparation et équipement de livres, catalogage, lectures professionnelles, administration etc.).

**Q.** Peut-on accéder à la bibliothèque par internet ?

**R.** Cela dépend. La partie documentaire paraît plus accessible. Mais ce n'est pas encore le top.

Complément d'information : Le catalogue est disponible sur internet, le prêt n'est par contre pas possible, seule la consultation est possible. Lors du processus d'informatisation du fonds de la bibliothèque, plusieurs « mots matière » par ouvrage ont été introduits afin de faciliter au mieux la recherche. L'introduction d'un nouveau logiciel, Netvibes, directement accessible depuis le site internet de la Ville de Renens, permet dorénavant aussi la recherche documentaire.

**OBSERVATION n. 12: La Cogest n'est pas satisfaite des réponses concernant la bibliothèque. Elle se rendra elle-même sur place l'année prochaine pour rencontrer les responsables des lieux.**

Réponse de la Municipalité : La Municipalité encourage la commission de gestion à se rendre sur place pour mieux apprécier d'une part la qualité des locaux et les nouvelles prestations que permet la bibliothèque agrandie (coins lecture pour différents âges, postes internet supplémentaires pour la recherche documentaires, salle de travail pour les élèves) et d'autre part pour mesurer les implications en terme d'organisation que cette bibliothèque génère. La Direction organisera une visite pour la Commission de gestion l'année prochaine.

**Q.** Les animations artistiques vont-elles s'arrêter avec la fin de travaux ?

**R.** Non, au contraire. Un groupe d'animation du centre ville vient justement de se créer pour gérer les animations à l'avenir. Ce groupe pourrait comprendre également Coop et Migros.

Complément d'information : Les animations du marché auront toujours lieu, c'est la force et la particularité de Renens de proposer un marché en musique. Avec la nouvelle place, ce sera l'occasion de mettre en place un nouveau concept. Pour l'instant rien n'est défini, mais tout reste encore à créer. En effet, un groupe de travail s'est mis en place pour réfléchir à la création d'une société de développement dont le nom reste encore à trouver et qui pourrait réunir les partenaires commerciaux du centre dont Coop et Migros.

**Q.** Lors de la visite du CIGM, nous avons appris que la fréquentation de la patinoire de Malley était de 4.4% pour les écoles de Renens, malgré la gratuité des entrées et

des patins et les 2'595 entrées en 2009, et d'environ 10% pour Prilly pour la même participation financière. Prilly profite au maximum des installations de Malley. Que fait Renens pour inciter ses enseignants à utiliser davantage la patinoire ?

R. Nous avons des difficultés à mobiliser les Renanais et les écoles. La municipalité peut encore en parler avec les directeurs des écoles pour que les enfants des classes enfantines et primaires en profitent au maximum.

**REMARQUE n. 5 : La Cogest espère que les démarches auprès des directeurs aboutiront ; d'autant plus que les élèves jouissent de la gratuité des entrées et des patins !**

Réponse de la Municipalité : La Municipalité s'engage à renforcer son action auprès des directions des établissements scolaires afin que les élèves de Renens puissent bénéficier encore plus largement des prestations offertes au CIGM.

**Q.** À propos du subventionnement de sociétés sportives, récréatives et culturelles : Combien de sociétés de football, à part le FC Renens, utilisent-elles les installations du Censuy ?

**R.** Aucune. Le FC Renens et c'est tout. Désormais, c'est l'adjoint de la cheffe de service qui s'occupe des relations avec les sociétés locales, d'une partie administrative du service et des écoles.

Complément d'information : Le FC Renens féminin occupe également les installations du Censuy.

**Q.** N'est-ce pas à l'USL de s'occuper des sociétés locales ?

**R.** Pour l'instant, l'USL est presque inexistante. Le président va démissionner

**Q.** Est-ce que « Azzurri 90 », de la Colonia Libera Italiana de Renens, qui a aussi une équipe de juniors, a droit au subventionnement de base par société ? au subventionnement de base par junior ? peut accéder aux installations sportives de Censuy ?

**R.** Non, car Azzurri 90 est inscrit officiellement à la commune de Lausanne où les conditions de subventionnement sont bien meilleures et plus intéressantes qu'à Renens.

**Q.** Y a-t-il d'autres sociétés sportives dans la situation de « Azzurri 90 » ?

**R.** Non, à notre connaissance.

**Q.** Pour quelles raisons les deux terrains annexes au terrain principal de foot sont-ils clôturés ?

R. Ils ne le sont pas tous. Le troisième terrain n'est pas clôturé et est accessible tout le temps, si Renens ne l'utilise pas.

Q. Où vont les jeunes si une société sportive disparaît définitivement ?

R. Ils peuvent rejoindre d'autres sociétés de la région. C'est le cas pour certains juniors qui vont sur Crissier et à qui nous remettons le subside qu'ils touchaient à Renens.

**Vœu n. 2 : La Cogest souhaite que le sport soit développé aussi bien et intensément que la culture.**

Réponse de la Municipalité : La Municipalité entend le vœu de la Commission de gestion. Le développement d'une politique du sport, à l'instar de la politique culturelle ou de la jeunesse, nécessite des compétences professionnelles spécifiques, dont le service n'est actuellement pas complètement pourvu.

Q. Où en est-on avec l'engagement des apprentis? Maintenant le service a le personnel en plus et des locaux plus grands.

R. Pour le service, il s'agit encore d'une faiblesse. Les locaux à disposition qui sont plus spacieux et nous permettraient d'offrir une place d'apprentissage ne sont pas le seul élément qui aurait pu freiner un engagement. C'est surtout une question de personne ressource et responsable au sein du service : qui, comment, quand sont encore des questions à résoudre. L'encadrement d'un apprenti ne doit pas se faire à la légère. Le service espère vivement être prêt à recevoir un ou une apprentie en 2011. Par contre, une stagiaire de dernière année de l'EESP a été engagée (6 mois de stage en animation). Le délégué jeunesse est son praticien formateur.

**Observation n. 13: La Cogest ne peut pas accepter cette réponse car avec des locaux si grands et spacieux et l'engagement d'une personne supplémentaire, le dicastère CJS se doit d'avoir un apprenti à la rentrée scolaire. Rappel : la Cogest réitère sa demande d'une supervision administrative et scolaire par les Ressources Humaines.**

Réponse de la Municipalité : Si la question des locaux est aujourd'hui résolue avec grande satisfaction, celle de l'encadrement d'apprentis doit encore être réglée afin que la Direction CJS puisse garantir les meilleures conditions d'encadrement. La Municipalité rappelle que l'accueil de stagiaires, régulier à CJS, est également un élément important dans le parcours d'un futur professionnel.

**NB**

**Remarque n. 6: Lors de la visite, la Cogest a demandé plusieurs documents qui ne lui sont jamais parvenus ! Il s'agit du : rapport du groupe de « Coordination Jeunesse » et des statistiques pour la location de la salle de spectacles 2008 (ceci pour comparer les locations entre 2008 et 2009)**



Réponse de la Municipalité : Les documents demandés sont annexés, avec les excuses de la Municipalité pour le retard.

## **Sécurité publique.**

**Q.** - Pourquoi des caméras à la Gare de Renens?

**R.** - "Prévention - partenariat" s'occupe, entre autres, de la sécurité à la gare et fait un excellent travail de prévention. Par contre, Polouest intervient lors de problèmes de circulation, incivilités, ivresse, etc.

La pose de caméras n'est pas encore décidée. Nous attendons le rapport de Polouest sur la sécurité à la Gare.

**Q.** - Sur le graphique de la page 100, nous voyons que les frais d'électricité baissent. Pourquoi?

**R.** - Ceci est dû à l'utilisation croissante des ampoules à basse consommation.

**Q.** - Pourquoi le nombre de lotos diminue-t-il d'année en année?

**R.** - Les lotos ne génèrent plus autant de bénéfice et sont abandonnés au profit d'autres actions.

**REMARQUE n. 7: La Cogest trouve judicieux que la Municipalité aide l'USL à se redynamiser. La Cogest s'inquiète du manque à gagner des sociétés à cause de la diminution des lotos. Il y a le risque qu'à l'avenir les sociétés demandent plus de subsides à la Commune.**

Réponse de la Municipalité : Le nombre de lotos est en diminution depuis de nombreuses années, pour diverses raisons : baisse de l'intérêt de ce genre de manifestations, manque de bénévoles pour assurer l'organisation. Plusieurs options ont été proposées afin de réduire les frais pour les clubs organisateurs, comme par exemple se mettre ensemble pour un loto ou changer de type de lotos.

Une augmentation des demandes de subsides n'a pour l'heure pas été constatée ni en général ni en lien direct avec la diminution du nombre de lotos.

L'avenir de l'USL est aujourd'hui préterité, avec la démission de son président et l'absence de membres au comité. Malgré le fait que l'association est souveraine, la Municipalité s'est inquiétée à plusieurs reprises des difficultés de l'USL auprès de son président, dans un esprit constructif, afin de pouvoir le cas échéant apporter son soutien.

**Q.** - En étudiant l'effectif du corps de pompiers, nous constatons trois exclusions. Pourquoi?

**R.** - Ceux-ci sont dus à de l'inconduite et des malversations.

Dans le rapport « forces et faiblesses » du dicastère, il nous est précisé ceci:

*Nous avons un groupe transversal interne qui s'occupe de la coordination entre les services. Les locaux du service de la Population (SPOP) et du service informatique ne sont pas desservis par ascenseur, ce qui pose un problème aux personnes à mobilité réduite. La Municipalité prépare un préavis en ce sens.*

**OBSERVATION n. 13 : La Cogest regrette que l'accès du SPOP soit toujours aussi difficile. Il aurait été plus judicieux de mettre le SPOP au rez-de-chaussée dans les nouveaux locaux de CJS. Il est urgent de trouver une solution !**

Réponse de la Municipalité : La Municipalité a mis en place un groupe de travail chargé d'étudier les questions de locaux dans l'Administration. La situation du Service de la population a déjà été décrite dans le "préavis No 57-2008 – Administration communale – Besoins en locaux supplémentaires." En effet, une solution doit être trouvée et s'est la prochaine priorité dudit groupe de travail. Plusieurs alternatives sont à l'étude mais il n'a pas encore été possible de définir la plus adéquate. La Municipalité est donc bien consciente de la problématique et va se donner les moyens de trouver une solution.

### **Informatique - Service de la Population**

**Q.** - Lors du renouvellement du matériel informatique, que fait-on des vieux ordinateurs?

**R.** - Le matériel défectueux part à la déchetterie. Certains ordinateurs sont recyclés par l'organisation Jocker, d'autres vont à la Fondation les Baumettes pour permettre à des personnes âgées de se familiariser avec l'informatique. Il en va de même pour le Pavillon des Pépinières pour les cours destinés aux petits.

**Q.** - Qu'en est-il des projets concernant l'Informatisation de l'Administration communale?

**R.** - Ces projets verront leur mise en oeuvre dans le courant 2010. Le travail est couplé avec l'administration d'Ecublens. Tous les projets n'avancent pas à la même vitesse. Les communes de Renens, Chavannes-près-Renens, Ecublens et St-Sulpice se sont unies pour mettre sur pied le réseau informatique des garderies de l'Efre et du réseau des mères d'accueil.

Depuis 2004, la Commune de Renens achète des logiciels standard et ne fait plus de développements.

**Q.** - Qu'en est-il de la téléphonie sur Internet pour les écoles?

**R.** - Pour les écoles, la Commune n'a rien eu à déboursier. Le Canton a pris tous les frais à sa charge. Au Collège du Léman, le projet a été suivi par la Commune. Le

Canton prend en charge toute l'informatique scolaire. Par contre, pour la Bibliothèque, la question est purement communale.

**Q.** - Dans le tableau de la page 109 montrant la répartition de la population étrangère, que veut dire "Autres"

**R.** - Cette dénomination concerne les personnes en attente.

**Q.** - Et l'expression "Pays inconnu"?

**R.** - Ceci concerne les réfugiés sans papier et les apatrides.

## Sécurité Sociale

### I ACCUEIL COLLECTIF DE JOUR

#### 1. Garderies

Les taux d'occupation des garderies sont indiqués dans le rapport de gestion (364 places dans le réseau, 177 préscolaires, 40 parascolaires, 147 en accueil familial de jour). Les structures d'accueil sont liées aux parents contractuellement. Les relations sont bonnes, surtout grâce à la bonne information dispensée par les responsables des structures. Les tarifs appliqués sont généralement bien acceptés. Ils sont fixés en fonction du revenu déterminant. Les tarifs sont les mêmes dans tout le réseau.

Contrairement aux crèches garderies, les jardins d'enfants ne touchent pas de subsides car ils ne sont ouverts que 38 semaines par an, alors que la LAJE en octroie dès 45 semaines d'activités annuelles.

Un montant pour l'agrandissement des Tournesols figure au plan des investissements.

#### 2. Accueil familial de jour

Les mamans de jour sont payées à l'heure. Leur taux d'occupation n'est pas fixe, mais dépend de l'offre et de la demande. Ce salaire ne peut pas être un revenu principal ! Elles sont liées par contrat. Des « enquêtes sociales » permettent de déterminer l'aptitude des accueillantes à garder les enfants. L'année dernière trois personnes ont été refusées.

La fréquentation des APEMS est bonne mais en diminution, due probablement à la situation économique difficile. Il faudra avoir plus de recul afin d'en tirer des conclusions.

### II INTÉGRATION

#### 1. Déléguée à l'intégration

La déléguée à l'intégration est également secrétaire de la CISE (Commission d'Intégration Suisses Etrangers). Elle s'occupe du pôle de l'intégration. Toutefois pour la commission de gestion, son rôle et ses activités restent flous. Elle organise des activités pendant l'année dont la journée « Vivre ensemble ».

Complément d'information : Les activités de la déléguée à l'intégration font l'objet d'un descriptif détaillé et concernent aussi bien les activités communales en matière d'intégration (Label intégration, Sur le chemin de l'école, Jeux d'images, formation à la communication, participation à la plate-forme intégration, etc.) que les activités de la CISE, y compris la permanence Info-Natu.

Toutes ces activités sont décrites tant dans le rapport de gestion que dans le rapport d'activité de la CISE.

## 2. CISE et Communication

L'information se fait par le biais de la commission où chaque parti est représenté. Il y a de temps à autre des encarts dans le journal communal.

### III CLINIQUE DENTAIRE

Les prix pratiqués sont abordables, ce qui explique peut-être la fréquentation. Chaque élève fréquentant l'école obligatoire bénéficie d'un contrôle dentaire une fois par an. Pour les traitements, les élèves ont le choix entre dentiste scolaire ou dentiste privé. Les statistiques des soins dentaires figurent dans le rapport de gestion.

### IV OFFICE DU LOGEMENT

#### 1. Descriptif de poste, activités, gestion des objets

L'office du logement ne s'occupe pas des bâtiments communaux, mais travaille plutôt comme aide au logement, en accord avec les lois. Il travaille en partenariat avec différentes sociétés (SCHR, Logacop, Cité-Derrière, Pierrette SA ...), essaie d'encourager le subventionnement à Renens. Cet office occupe 0.8 EPT qui participe au groupe de travail du CSR Ouest, afin de définir une politique globale régionale. La fixation des loyers est de compétence cantonale. Le subventionnement à la pierre entre également dans les prérogatives du service. Un descriptif de poste existe, à défaut d'un cahier des charges précis.

Complément d'information : Le responsable de l'Office du logement participe à un groupe de travail qui réunit, depuis peu, quelques communes du district et des représentants du CSR qui ont souhaité entamer une réflexion sur la problématique des expulsions et des appartements de secours.

Le poste du responsable de l'Office du logement fait aussi l'objet d'un descriptif de poste détaillé.

#### 2. Aide Individuelle au logement (LAIL)

Il s'agit d'une aide individuelle octroyée aux familles (canton-commune à part égale) en fonction du salaire. Les AIL sont renouvelées d'année en année. Elles n'existent pas à Renens.

## V ADMINISTRATION

### 1. Direction et secrétariat

Six apprentis travaillent dans le service. L'effectif n'a pas bougé, mais a été récemment fortement « adapté », suite notamment au départ de l'adjointe (en bons termes d'ailleurs).

Complément d'information : La Municipalité tient à préciser qu'il y a 6 apprentis au total au sein de la direction (2 au secrétariat, 2 à la garderie la Farandole, 1 à la clinique dentaire et 1 à la garderie les Globe-Trotteurs).

Par ailleurs, la dotation du personnel de la direction n'a pas été modifiée, suite au départ de l'adjointe de la cheffe de service mais son poste (100% yc pour les tâches de l'Office du logement) a été réparti pour 80% dans le poste du responsable de l'Office du logement et 20% en soutien au secrétariat de la direction dont une des titulaires a été nommée adjointe administrative.

### 2. Réception

La réception bénéficie d'une seule ligne téléphonique qui gère beaucoup d'appels, souvent des demandes d'informations relatives aux prestations sociales (chômage, accueil familial, logement etc..). Elle doit également gérer l'accueil des usagers. En plus, la réception s'acquitte de petites tâches : gestion de bons de repas, collaboration avec l'agence dépendant de l'ARASOL.

## VI FORCES et FAIBLESSES

La commission de gestion a pris note des points forts et faibles du service. Elle a également déjà fait la constatation que la réception, à l'instar de celle du service à la population, n'est pas située à la bonne place et pas suffisamment dotée en moyens. Une réflexion « guichet unique- service à la population devrait être engagée.

## **Vérification des préavis**

M. Leyvraz commence par demander à la Commission le but de cette visite et comment nous allons fonctionner. Mme Kocher explique que nous sommes là pour vérifier s'il y a bien eu des appels d'offre et si les factures correspondent bien à celles-ci.

**Préavis d'Ondallaz** : 629 Fr de moins que mentionné dans le préavis. Celui-ci est en fonction et dans les normes

**Préavis de la balayeuse**: correspond francs pour francs au montant du préavis. Il y a eu 4 appels d'offres. La moins chère était Buschung. Mais Bucher a été choisi. Les critères de sélection se sont fait par l'essai des machines de la part des employés communaux. L'offre était de 174 milles Fr. Le coût des dépenses revient à 150 mille Fr dus à la reprise de 24 mille Fr de l'ancienne machine.

**Préavis des Globes Trotteurs** : A vu un montant de 29 mille Fr de plus-value dû à l'oubli des stores extérieurs pour protéger les enfants et aux frais de notaires pas pris en compte.

**Préavis des Ateliers de la ville** : M. Leyvraz explique que les 10.000 Fr du prix de la ville n'ont pu être décernés en 2009 pour non-participation des partis politiques. Il y a 8 ateliers qui sont en route depuis 2 et demi. L'investissement fut de 87 mille Fr. Cela représente environs 50 emplois. Aucun critère de durée dans les locaux n'a été mis en place. M. Leyvraz suggère qu'à l'avenir il serait bien d'y penser afin de garder les personnes dans les locaux L'État de Vaud, service de l'économie du logement et du tourisme, alloue une aide financière de 30 mille Fr par année et ce pendant 3 ans jusqu'à fin 2009 (à voir après). Lausanne Région subventionne à hauteur de 10 mille Fr par année.

La commune est responsable du paiement du loyer vis-à-vis du propriétaire. Le loyer avec les acomptes pour les frais de chauffage et frais accessoires est de 187.510 Fr. Ce qui implique que si les loyers sont inutilisés ou non payés ils sont à la charge de la commune.

**Observation n. 14 : La Cogest refuse d'accepter le bouclage du préavis des Ateliers de la Ville et le reprendra l'année prochaine.**

Réponse de la Municipalité : Concernant le bouclage du préavis des Ateliers de la Ville de Renens, lors de la séance avec une délégation de la Commission de gestion, M. Leyvraz avait précisé que le CTC conservait toutes les factures relatives aux différents chantiers, ceci de manière à pouvoir assumer un suivi correct de l'avancement des travaux.

Par contre, pour les préavis comme celui des Ateliers, les factures sont adressées au Service des finances, y restent et leur paiement peut-être vérifié par chaque service par voie informatique. M. Leyvraz avait encore précisé que les appels d'offre s'étaient faits à l'échelle de l'ensemble du chantier



ECAL et que le même architecte, soit M. Serge Fehlmann avait eu le mandat pour les travaux exécutés aux Ateliers. Lors de la séance, la présence du chef du Service des finances et de son adjointe était justifiée pour toute demande d'information relative aux factures liées au préavis, factures qui étaient en leur possession. De plus, Mme Favre, adjointe, est la personne qui assume tout le suivi financier des Ateliers. Dès lors, la Municipalité ne comprend pas le refus par la Commission de gestion d'accepter le bouclage du préavis. En effet, la dépense de Fr. 78'028.45, soit une moins-value de Fr. 8'971.55 par rapport au préavis No 23-2007, a été approuvée par la Municipalité le 3 juillet 2009 et la Direction des Finances-Cultes a clôturé définitivement le compte d'investissement et informé la Commission des finances.

**Où en est-on avec le Cacib 2 ?** M. Leyvraz répond qu'il est toujours à l'étude et en examen, que le projet est dans leurs préoccupations.

Nous n'avons pas pu obtenir les offres et factures de ce service.

**CONCLUSIONS**

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission de gestion,

**APPROUVE**

la gestion de l'exercice 2009 et en donne décharge aux organes responsables.

Le présidente-rapporteur:

Scala Michele .....

Les commissaires:

Mesdames Ayer Danielle .....

Bonzon Arielle .....

Golaz Elodie .....

Kocher Nathalie .....

Sartoretti Christine .....

Schmid Denise .....

Szenyan-Reymond Simone .....

Carota Nadia .....

Messieurs Dupuis Jean-Marc .....

Keita Mady.....

Korkmaz Ali .....

**ANNEXES**

- Rapport d'activité du groupe de « Coordination Jeunesse »
- Statistiques pour la location de la Salle de spectacles
- Rapports des différentes visites de la Commission de gestion